

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Portant sur la révision du Règlement Local de Publicité de Plaisance-du-Touch
du lundi 4 janvier 2021 à 9h30 au vendredi 22 janvier 2021 à 17h00**

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté communautaire N°2020_019 en date du 7 décembre 2020, Monsieur le Président de la communauté de communes de la Save au Touch (CCST) a décidé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Plaisance-du-Touch.

Ce projet vise à réaliser des mises à jour et réflexions sectorielles, et des mises à jour et réflexions plus thématiques.

DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Plaisance-du-Touch (rue Maubec, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH) pendant 19 jours **du lundi 4 janvier 2021 à 9h30 au vendredi 22 janvier 2021 à 17h00**.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Frédéric TOULZAT, ingénieur chef de projet expert (informatique et télécommunications), a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur, par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse sur décision en date du 2 novembre 2020, pour conduire l'enquête publique.

Il recevra le public à la Mairie de Plaisance-du-Touch :

- le lundi 4 janvier 2021, de 9h30 à 12h30
- le vendredi 22 janvier 2021, de 14h00 à 17h00

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de l'enquête publique (sur support papier et sur un poste informatique) ainsi que le registre d'enquête pourront être consultés à la Mairie de Plaisance-du-Touch aux horaires habituels d'ouverture au public (sous réserves de modifications exceptionnelles signalées à l'entrée de la Mairie et sur son site internet : <http://www.plaisancedutouch.fr/horaires-douverture>) : les lundis, mardis, jeudis, et vendredis, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; les mercredis, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h30.

Le dossier de l'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de la Mairie de Plaisance-du-Touch (<http://www.plaisancedutouch.fr/les-enquetes-publiques>).

TRANSMISSION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Le public pourra également transmettre ses observations pendant le délai de l'enquête publique :

- Par voie postale, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à la Mairie de Plaisance-du-Touch, BP-12, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

- Par voie électronique, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'adresse courriel suivante (spécifier en objet : "Enquête publique révision du RLP") : urbanisme@plaisancedutouch.fr

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Plaisance-du-Touch n'est pas soumis à évaluation environnementale, conformément au Code de l'Environnement.

SUITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A compter de la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport (faisant état des observations et propositions produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles de la collectivité) et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public sur le site internet de la Mairie de Plaisance-du-Touch (<http://www.plaisancedutouch.fr/les-enquetes-publiques>), et sur support papier à la Mairie de Plaisance-du-Touch (rue Maubec, 31830 PLAISANCE DU TOUCH), durant un an.

Le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Plaisance-du-Touch, éventuellement modifié (pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, et du rapport du Commissaire Enquêteur), sera ensuite approuvé par délibération du conseil communautaire de la Save au Touch qui deviendra exécutoire dès lors qu'elle sera publiée et transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat.